Fiche projet : 1.4

Création d'un commerce ambulant avec promotion des produits du terroir

Achat d'un véhicule communal et engagement de personnel afin d'assurer la vente de produits de première nécessité dans les différents villages de l'entité ainsi que la vente de produits locaux.

Justification du projet :

Suite à la disparition des petites épiceries générales dans les villages et des commerces itinérants, par manque de rentabilité, les habitants, notamment les seniors, souffrent d'un manque de services de proximité. Le diagnostic a permis de mettre en évidence que les commerces se situent au centre de Gerpinnes et le long de la N5. A l'heure actuelle, seuls les villages de Joncret et de Gougnies ont encore leur petit magasin d'alimentation générale. La Commune de Gerpinnes et le CPAS peuvent offrir ce service de proximité à la population sans poursuivre un but lucratif.

Le Schéma de Structure Communal analyse qu'« à l'échelon communal, on peut donc considérer que l'offre est suffisante ; mais que certains villages gagneraient pourtant à accueillir un ou plusieurs commerces dédiés aux besoins quotidiens, ou à tout le moins bénéficier d'une offre itinérante. »

Ce service de proximité permettra de maintenir les seniors à domicile plus longtemps et aux personnes isolées de sortir de leur isolement en maintenant un lien social (papote).

Ce service offrira également une alternative en terme de mobilité : les habitants ne seront pas obligés de prendre leur voiture et cela permettra de désengorger les parkings commerciaux.

Ce service favorisera la mise à l'emploi d'allocataires du CPAS (Articles 60).

Gerpinnes compte plusieurs produits du terroir (bières, fromages, fraises, beurre, légumes…) qu'il est intéressant de soutenir, de valoriser et de promouvoir. Ce service communal offre également une belle opportunité de soutien aux producteurs locaux et de développement. Il s'agit également de promouvoir et d'éduquer les habitants à la consommation de produits de proximité.

Description du projet :

Acquisition d'une camionnette avec chambre froide et équipement de mise en évidence des produits locaux en vue de proposer aux habitants l'achat de produits locaux et de produits de première nécessité dans des

emplacements fixes (sur la Place du village) et des livraisons à domicile. La vente sera assurée par la mise à l'emploi d'Articles 60, en collaboration avec le CPAS.

Une enquête sera réalisée afin d'analyser le panel de produits proposés (pain, produits fermiers…) et les besoins en termes de fréquence. A noter qu'il sera nécessaire d'assurer un approvisionnement régulier dans les produits proposés et d'offrir des possibilités de commandes pour des produits particuliers.

Ce projet comporte un volet important de promotion des produits du terroir, de soutien aux initiatives locales et de développement des circuits-courts par une aide à la commercialisation des produits : la camionnette ira chercher, chez les producteurs, les produits. Ce projet sera mené en collaboration avec la Grelinette, les Paniers Gerpinnois etc et en partenariat avec le GAL Entre-Sambre-et-Meuse dans le cadre de son projet « circuits-courts et collectivités » pour la programmation 2016-2020.

Reportage photographique :

© Chez Val / Chimay – Facebook 2015

Origine de la demande :

- Commune de Gerpinnes et CPAS de Gerpinnes ;
- Réunions d'Information et de Consultation ; Groupes de Travail ;
- Commission Locale de Développement Rural.

Localisation :

- L'ensemble des villages de la Commune de Gerpinnes.

Thèmes :

Démographie et logement – Services et vie associative – Identité, convivialité et communication – Mobilité – Culture, tourisme et folklore – Economie et agriculture.

Enjeux :

- Gerpinnes dans 10 ans, ce sera un territoire solidaire au sein duquel la dimension intergénérationnelle est mise en exergue, rééquilibré démographiquement et proposant une offre en logement adaptée aux besoins de sa population ;
- Gerpinnes dans 10 ans, ce sera un territoire offrant des structures, infrastructures et des services performants et innovants permettant l'épanouissement et le bien-être de tous ;
- Gerpinnes dans 10 ans, ce sera une cohésion sociale forte et une identité villageoise redéfinies ;
- Gerpinnes dans 10 ans, ce sera un territoire accessible, interconnecté et sécurisé faisant la part belle à la mobilité alternative ;
- Gerpinnes dans 10 ans, ce sera un patrimoine matériel et immatériel accessible à tous et constituant un moteur de développement local ;
- Gerpinnes dans 10 ans, ce sera une économie redynamisée, équilibrée, adaptée aux spécificités du territoire.

Objectifs opérationnels :

- 6 – Favoriser le maintien à domicile des seniors par des logements et services adaptés ;
- 9 – Développer des structures, infrastructures et des services spécifiques et adaptés aux besoins actuels et futurs de l'entité ;
- 10 – Développer et améliorer la politique de soutien des associations locales (aide logistique, financière, etc.) et les collaborations entre ces dernières ;
- 13 – Renforcer les échanges, la solidarité et la communication entre les citoyens, les forces vives locales et les autorités ;
- 14 – Promouvoir et développer les initiatives de mobilité alternative sur le territoire ;
- 17 – Améliorer la visibilité, la promotion et la communication autour des éléments touristiques de l'entité ;
- 18 – Développer les activités, les initiatives et les infrastructures culturelles et touristiques en soutenant les acteurs locaux ;
- 19 – Valoriser les atouts touristiques de l'entité notamment en s'appuyant sur la richesse du folklore local et sa reconnaissance ;
- 20 – Mettre en place des structures et infrastructures d'accueil pour développer l'activité économique et encourager la création d'emploi ;
- 21 – Equilibrer l'offre locale en commerces et services sur le territoire ;
- 22 – Soutenir et valoriser le monde agricole et ses productions ;

- 23 – Tenir compte de la part importante des seniors (spécificité communale) dans l'entité pour tous les projets et l'utiliser comme un atout.

Statut au plan de secteur :

- Sans objet

Statut de propriété :

- Commune et CPAS de Gerpinnes.

Tâches à réaliser

- Recherche de subsides ;
- Achat et équipement du véhicule (en conformité avec les normes d'hygiène applicables aux denrées alimentaires) ;
- Autorisations (AFSCA, commerce, carte ambulant…) ;
- Recherche des filières d'approvisionnement ;
- Engagement et formation des vendeurs ;
- Lancement et publicité.

Liens avec d'autres projets du PCDR

- FP R.13. : Développement des services et activités seniors
- FP R.16. : Promotion de l'agriculture
- FP R.18. : Soutien à l'économie locale et au démarrage d'entreprises

Impacts :

Environnemental	Social	Economique	Culturel
➢ Economie d'échelle par rapport aux commerces de proximité ➢ Mobilité	➢ Services aux personnes, en particulier aux seniors ➢ Isolement des personnes seules ➢ Mise à l'emploi	➢ Service de proximité à prix équitable ➢ Développement des circuits-courts ➢ Soutien aux producteurs locaux	➢ Education permanente à la consommation de produits locaux ➢ Valorisation des produits locaux

Indicateurs de résultats

- Chiffre de vente
- Nombre de clients

Création d'emploi(s) envisagées (nombre et nature)

- 2 acheteurs-vendeurs (articles 60)

Origine du financement

- Appels à projet éventuels en fonction des opportunités
- Commune
- CPAS

Programme de réalisation et priorités

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Sans objet

Etat du dossier (ce qui a été réalisé) :

- Sans objet

Programmation dans le temps :

- Priorité de la CLDR : 1
- Priorité du Conseil communal : 1

Maître d'ouvrage

- Commune de Gerpinnes

Partenaires

- CPAS
- Conseil Consultatif des Seniors
- Producteurs et commerçants locaux
- GAL Entre-Sambre et Meuse
- Initiatives locales existantes telles que la Grelinette, les Paniers Gerpinnois…

Estimation financière

- Estimation matériel (véhicule d'occasion, aménagement et équipement) TVAC : 25.000 euros
- Estimation (salaire) : à définir

Annexes

- Sans objet